



GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

Délégation interministérielle
à l'accueil et à l'intégration
des réfugiés

Emploi

Edition novembre 2021

L'intégration professionnelle des bénéficiaires de la protection internationale est une priorité réaffirmée du C2I de juin 2018.

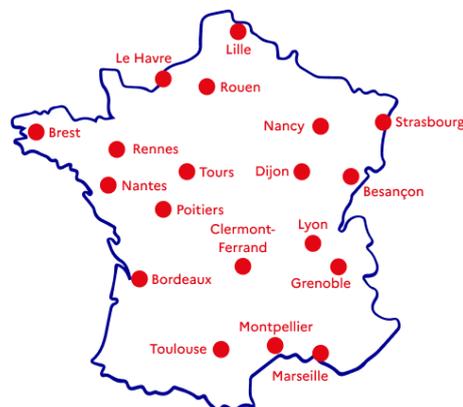
En effet, elle constitue un socle indispensable à un processus d'intégration durable des BPI dans la société Française. Dans le cadre de sa mission d'impulsion et d'animation de la politique publique d'accueil et d'intégration des réfugiés, la Diar participe à la conception et au pilotage des programmes qui leur sont dédiés

Les programmes nationaux

- **Hébergement Orientation Parcours vers l'Emploi (HOPE)** : programme articulant, formation hébergement mise à l'emploi, il est le précurseur des programmes d'intégration professionnelle des réfugiés.
- **Plan d'investissement des compétences (PIC)** : porté par le ministère de travail, il concerne plus de 25000 bénéficiaires, il est déployé par près de 55 porteurs sur tout le territoire
- **AGIR** : programme d'accompagnement global, il va se déployer progressivement sur l'ensemble des départements, dans une logique de construction de parcours.

Le programme territorial

- Les **CTAIR** mettent en œuvre un volet emploi, permettant localement une mise en cohérence et en synergie des interventions des acteurs locaux de l'insertion professionnelle. En appui de l'Etat déconcentré et/ou des collectivités locales, la Diar soutient et accompagne des projets territoriaux.



La mobilisation des entreprises

L'action de la DIAIR en matière d'emploi s'articule autour d'une priorité, la mobilisation des entreprises. La DiAIR se positionne, dans une logique Bottom/up comme un facilitateur pour créer des mises en relation et articuler les interventions des différents acteurs pour construire des actions/programmes favorisant l'intégration professionnelle durable des réfugiés.

- **La sensibilisation et pédagogie auprès des entreprises**

La première démarche engagée est une démarche de sensibilisation et de pédagogie auprès des entreprises pour expliquer que le recrutement des réfugiés est sécurisé juridiquement. Ce point est désormais largement acquis même si la DiAIR continue cette sensibilisation notamment par le biais de webinaire.

- **L'appui et expertise**

En outre, la DiAIR apporte un appui (notamment en terme de bonnes pratiques) pour accompagner l'implication des entreprises, notamment auprès des échelons opérationnels (DRH...).

- **L'accompagnement de la reprise d'activité**

Dans un contexte macroéconomique de reprise de l'activité et de fortes tensions sur le marché du travail, la DiAIR participe à la mise en réseau pour articuler les interventions des différents acteurs pour créer des écosystèmes territoriaux opérants et fonctionnels. Cette mobilisation des entreprises doit permettre d'une part de les accompagner dans la reprise d'activité, répondre à leur demande de travail et permettre aux réfugiés de trouver des emplois.

- **La formalisation de partenariat**

Afin d'inscrire l'action dans la durée, LA DIAIR signe des convention de partenariat qui formalise la volonté de travailler ensemble et fixe des objectif, à titre d'exemple avec les GEIQ, l'ANEFA (secteur agricoles).

- **Rapprochements des différents acteurs**

Les acteurs institutionnels (SPE...), les acteurs de branche (OPCO...), les acteurs associatifs, les entreprises. Sa position d'interface (national/territoire et acteur institutionnel/acteurs privés) lui permet de mettre en relation les différents acteurs autour de projets. elle apporte ainsi aux différents acteurs les contacts nécessaires et complémentaires pour construire leur projet.

- **Valorisation et accompagnement**

La DiAIR rencontre et suit les acteurs associatifs apportant une expertise stratégique et de méthodologie et des ressources en terme d'information et de contacts grâce à sa position interministérielle et nationale.

